



Genève, le 26 mars 2024

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale et de l'Hospice général

Une nouvelle dynamique pour mieux accompagner les jeunes issus de l'asile

Pour améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), arrivés en grand nombre depuis 2022, les partenaires de la plateforme cantonale interinstitutionnelle créée en mars 2023 dévoilent les cinq axes d'action prioritaire pour 2024. Objectif : développer le concept d'accueil, d'accompagnement et d'intégration de ces jeunes aux besoins très spécifiques avec une attention toute particulière concernant leur passage à la majorité.

La Suisse n'a jamais accueilli autant de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA). A Genève, leur nombre a augmenté de 75% en 12 mois, conformément à la clé de répartition fédérale, avec 300 RMNA ayant trouvé refuge sur le territoire cantonal fin 2023. Les jeunes adultes (ex-RMNA) sont pour leur part, et pour la même période, 284 à résider au bout du Léman. Selon les projections du Secrétariat d'Etat aux migrations, le nombre des arrivées pourrait être aussi élevé en 2024. Les personnes requérantes d'asile mineures non accompagnées (RMNA) ont souvent eu des parcours particulièrement difficiles dont découlent des besoins très spécifiques et la plupart d'entre-elles resteront durablement sur le territoire helvétique. Il est donc indispensable de les accompagner de manière à faciliter leur intégration sociale et professionnelle.

A cet effet, les membres de la plateforme RMNA[1] ont uni leurs efforts pour créer une nouvelle approche de prise en charge conçue comme un concept d'accueil holistique. Le dispositif, qui mobilise l'expertise de l'ensemble des institutions, prévoit que chaque jeune puisse bénéficier d'un suivi adapté à ses besoins spécifiques en termes de santé, d'éducation, de soutien social, de formation et d'hébergement.

"Les RMNA sont des personnes mineures avant d'être des personnes réfugiées. Ce plan d'action décliné en 5 priorités vise donc à développer une politique de la jeunesse adaptée aux enjeux que les mineurs réfugiés non accompagnés peuvent rencontrer dans leur parcours, sans oublier le moment crucial du passage à l'âge adulte" précise Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale.

5 priorités pour une nouvelle dynamique d'accueil des RMNA

1. Assurer un accueil adapté et sécurisé et un diagnostic socio-sanitaire rapide

Il s'agit d'offrir un regard pluridisciplinaire dès l'arrivée des RMNA attribués au canton de Genève afin de détecter précocement des situations potentiellement problématiques notamment du point de vue de la santé mentale. Il s'agit également de définir avec le jeune concerné l'accompagnement et le type d'hébergement les plus adaptés à son profil et l'orienter en conséquence.

Ainsi, les primo-arrivants en provenance des centres fédéraux (CFA) sont accueillis au centre d'accueil et d'orientation de Louis-Casaï 86 pour une durée de 6 semaines à 3 mois, le temps d'établir un diagnostic socio-sanitaire pluridisciplinaire : les équipes éducative et sociale de l'Hospice général (Hg), l'équipe médicale pluridisciplinaire des HUG in situ (médecin, infirmières, psychologue, pédopsychiatre infirmier en psychiatrie), le curateur ou la curatrice du SPMi, l'équipe de travail social hors murs de la FASe, des enseignants du DIP (classes d'accueil et ACCES II) et la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) pour les moins de 16 ans.

2. Offrir un hébergement à taille humaine et adapté au profil de chacun

Les RMNA doivent pouvoir être orientés vers le foyer qui propose le projet pédagogique le plus adapté à leur situation. Pour ce faire, il s'agit de mettre à disposition un ensemble de structures d'hébergement de petite à moyenne capacité, favorisant la proximité entre les jeunes et l'équipe éducative.

Ainsi, au terme de leur séjour à Louis-Casaï 86, les jeunes sont dirigés vers les foyers de la FOJ pour les plus jeunes (moins de 16 ans), la résidence St-James pour les 17+, Ecogia (Versoix) pour celles et ceux nécessitant un encadrement renforcé, le futur centre d'hébergement collectif (CHC) des Augustins pour des jeunes suivant des traitements médicaux. Le CHC de Loëx et celui à venir des Artisans offrent quant à eux des conditions plus standard pour les jeunes qui sont plus autonomes.

La mise en place de ce dispositif a exigé l'engagement d'un nombreux personnel : 60 éducatrices et éducateurs sur les 90 personnes constituant les équipes actuellement déployées sur les divers lieux Hg. Ces lieux de vie ne dépassent pas 100 places. Ceux de la FOJ varient de 6 à 12 places.

3. Proposer des formations adaptées pour faciliter l'insertion socio-professionnelle

L'apprentissage du français est déterminant pour l'accès à la formation et au marché du travail. Depuis la rentrée scolaire ACCESS II a triplé le nombre des classes d'alphabétisation : 20 classes sont actuellement ouvertes, presque entièrement composées d'élèves afghans.

La plupart des RMNA n'ayant pas les prérequis pour intégrer une formation professionnelle certifiante (CFC/AFP), ACCESS II, dans le cadre de l'Agenda intégration suisse (AIS), les prépare à démarrer une formation préprofessionnelle. Des alternatives sont également

développées avec le réseau pour valoriser d'autres compétences que celles développées par le cursus scolaire et d'apprentissage traditionnel. A titre d'exemples, citons la collaboration avec l'organisation Pro, les ateliers Pro Juventute et de l'association Yojoa, le projet de préapprentissage « Tourbillon », Genève Roule et ORTRA. Le festival Divers-cité dont la 1^{ère} édition a été organisée par la FASE s'est tenue en janvier 2024 et qui inclut des stages qualifiants va également dans ce sens.

4. Faciliter le passage à la majorité en assurant une continuité

La transition à la majorité est un passage particulièrement délicat pour tous les jeunes. Pour les RMNA, sans soutien familial, cette période est plus sensible puisqu'elle est caractérisée par des changements dans les suivis et les prises en charge. La création d'un dispositif permettant un accompagnement progressif vers l'autonomie est la priorité de la plateforme RMNA pour 2024.

Pour éviter les ruptures et les pertes de repères, il faut assurer une continuité dans l'hébergement et prolonger l'accompagnement éducatif. Une première expérience est menée à la Résidence St-James destinée aux jeunes de 17 ans et plus. Le jeune devenu majeur reste dans le même foyer et continue de bénéficier du suivi de son éducateur, avec lequel il a créé des liens depuis son arrivée à Genève. Une équipe mobile éducative a également été créée pour aller à la rencontre des ex-RMNA qui vivent dans des centres d'hébergement collectif « standard » ou cohabitent dans des appartements individuels. Ainsi, l'encadrement et le suivi de ces jeunes s'espacent en fonction des besoins et au fur et à mesure qu'ils acquièrent de l'autonomie.

Mais rien ne vaut l'accueil chez des particuliers. Les jeunes majeurs qui le désirent peuvent dorénavant intégrer le programme d'hébergement des réfugiés chez l'habitant de Caritas Genève (ex familles d'accueil). La campagne de communication de Caritas se prolongera en 2024 pour informer le grand public sur cette possibilité pour les Genevoises et les Genevois de participer directement à l'accueil des ex-RMNA.

Pour offrir une continuité dans les soins, les services de pédiatrie et de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des HUG travaillent également à un passage progressif des structures de santé physique et mentale dédiées aux mineurs à celles destinées aux adultes.

5. Assurer des lieux d'hébergement en suffisance et un encadrement de qualité

Au vu des arrivées futures de jeunes requérants d'asile et des fermetures prévues de certains foyers, la FOJ et l'Hg doivent poursuivre activement la prospection des nouveaux lieux de petite capacité.

L'ensemble des partenaires de la plateforme RMNA doit également continuer à relever le défi lié au recrutement et à la formation du personnel encadrant les jeunes migrants.

A télécharger :

- ANNEXE - Point de situation sur l'accueil et l'accompagnement des RMNA à Genève

[1] *Participent à la plateforme RMNA : l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS/DCS); la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) ; la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ) ; l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ) ; l'Accueil de l'enseignement secondaire II (ACCES II) ; l'Office médico-pédagogique (OMP), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et l'Hospice général (Hg).*

Pour toute information complémentaire aux médias:

DCS - M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68.

Hospice général – M. Bernard Manguin, Responsable médias, Hg, T. 022 420 51 54.